

COMMUNIQUE N° 23-00198 /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 30 MAI 2023
Portant ouverture d'un concours spécial d'entrée au Niveau II de la Filière Agronomie et Foresterie (campus de Dschang) ou uniquement d'Agronomie (campus de Bafia) de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) de l'Université de Dschang, et fixant le nombre de places offertes au titre de l'année académique 2023/2024.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 093/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
Vu le Décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 093/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux universités ;
Vu le Décret n° 93/029 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Dschang ;
Vu le Décret n°093/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
Vu le Décret n° 2012/433 du 1er octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le Décret n° 2015/398 du 15 septembre 2015 portant nomination des Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
Vu le Décret n° 2012/366 du 06 août 2012 portant nomination de responsables dans les Universités d'Etat ;
Vu le Décret n° 2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination de responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
Vu la Décision n°18230069/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 11 avril 2023 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2023 - 2024,

COMMUNIQUE

Article 1^{er} : (1) Un concours spécial est ouvert pour le recrutement de **trente (30) élèves** au niveau II de la Filière Agronomie et Foresterie à la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) de l'Université de Dschang, au titre de l'année académique 2023/2024.

(2) Le concours est ouvert aux titulaires d'un diplôme de Technicien Supérieur d'Agriculture ou des Eaux et Forêts, d'un DEUG scientifique ou de tout autre diplôme équivalent.

Article 2 : Le concours comporte une épreuve écrite de Biologie, une de Chimie, une de Statistiques et une, soit de Culture Générale pour les titulaires du DEUG, soit de spécialité, pour les Techniciens Supérieurs. Le programme est celui des classes préparant aux diplômes exigés.

Article 3 : Les dossiers de candidature comprennent les pièces suivantes :

1. Une fiche de candidature téléchargée après avoir suivi la procédure de préinscription en ligne sur, la plateforme SIGES ONLINE de l'Université de Dschang à l'adresse <http://sigesonline.univ-dschang.org> ;

2. Une photocopie certifiée conforme du Baccalauréat ou du GCE «A » Level au moins dans deux matières scientifiques ou de tout autre diplôme équivalent ;

3. Une photocopie certifiée conforme du DEUG ou du Diplôme de Technicien Supérieur ou de tout autre titre équivalent reconnu par le Ministre de l'Enseignement Supérieur ;

4. Des photocopies certifiées conformes des relevés de notes du cycle Supérieur ;

5. Un Curriculum vitae ;

6. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois mois ;

7. Un certificat médical dûment établi et délivré par un médecin de l'administration ;

8. Une autorisation de concourir délivrée par l'Employeur (pour les candidats salariés) ;

9. Quatre photos d'identité 4x4 portant les noms et prénoms au verso ;

10. Un reçu de versement d'un montant de 25.000 (vingt-cinq mille) F CFA de frais de concours effectué à la COMMERCIAL BANK–Dschang au n° de compte 37142002005-40 ou dans un établissement financier choisi lors du téléchargement du quitus ;

11. Une enveloppe format A4 timbrée à 400 Francs CFA à l'adresse du candidat.

Article 4 : Les dossiers doivent être déposés au plus tard jeudi 24 août 2023 à 15h30mn au Service de la Scolarité de la FASA, campus principal de Dschang, dans les Antennes ou Annexe de l'Université de Dschang à Yaoundé, Maroua, Bambui ou à Bafia, à l'Ecole de Faune de Garoua, à la Scolarité de la Faculté des Sciences de l'Université de Ngaoundéré, ou à la Délégation Régionale des Enseignements Secondaires du Littoral à Douala.

Article 5 : Le concours aura lieu le samedi 26 août 2023 à partir de 7h30mn dans les centres suivants : Bafia, Douala, Dschang, Ebolowa, Ngaoundéré et Yaoundé.

Article 6 : Le Recteur de l'Université de Dschang, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Doyen de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent communiqué qui sera enregistré et publié en Français et en Anglais partout où besoin sera.

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

